

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 22 avril 2015 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Luc Papillon, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur du cabinet du maire  
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire  
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire  
Mme Francine Blain, trésorière  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint  
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications

---

**CE-2015-469-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

**CE-2015-470-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2015-471-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 16 AVRIL 2015**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 16 avril 2015, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Judith Viens.

---

**CE-2015-472-DEC APPUI AU PROJET DE LOI PRIVÉ / CLDEM TERREBONNE MASCOUCHE**

ATTENDU la lettre du 7 avril 2015 de Me François Duval, président du Centre local de développement économique des Moulins Terrebonne Mascouche (CLDEM), adressée à Mme Ariane Mignolet, directrice de la législation à l'Assemblée nationale, appuyant le projet de loi d'intérêt privé dans le cadre de la relocalisation de l'aéroport de Mascouche ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du président du CLDEM mentionnée ci-dessus.

---

**CE-2015-473-DEC DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'AIDE JURIDIQUE DE L'UMQ / JOHN SANTONE ET SARINA FERRARA C. VILLE DE TERREBONNE**

ATTENDU la lettre du 15 avril 2015 de Mme Suzanne Roy, présidente de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), adressée à M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne, par laquelle elle indique qu'une

aide financière représentant 50% des frais, jusqu'à concurrence de 5 000\$, est accordée à la Ville de Terrebonne dans le cadre du dossier judiciaire John Santone et Sarina Ferrara c. Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre de la présidente de l'Union des municipalités du Québec mentionnée ci-dessus.

---

**CE-2015-474-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION**

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire du 9 avril 2015.

---

**CE-2015-475-DEC ADOPTION / CADRE RÉGLEMENTAIRE / LUTTE À L'AGRILE DU FRÊNE POUR LE DOMAINE PRIVÉ / DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-230-DEC, adoptée le 25 février 2015, mandatant la commission de la gestion et de l'entretien du territoire pour analyser la stratégie métropolitaine de la lutte contre l'agrile du frêne et faire rapport sur les enjeux et les stratégies à préconiser;

ATTENDU QU'au mois d'octobre 2014, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) entérinait « La stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2014 – Règlementation type – Gestion des frênes sur le domaine privé » tout en demandant aux municipalités de procéder, dans les meilleurs délais, à l'adoption d'une réglementation visant à limiter la propagation de l'agrile sur les terrains privés;

ATTENDU la souplesse d'un règlement adopté en vertu de la Loi sur les compétences municipales, tant de son côté procédural que sur son application intégrée par divers intervenants (urbanisme, entretien du territoire) permet une bonne cohérence avec les autres stratégies du plan d'action municipal;

ATTENDU QUE le dépistage, l'encadrement du traitement ou de l'abattage des arbres exigent des compétences particulières en arboriculture;

ATTENDU QUE la réglementation d'urbanisme encadre déjà les demandes d'autorisation concernant l'abattage d'arbres, mais n'encadre pas l'élagage;

ATTENDU QUE la communication, la présence terrain de techniciens en arboriculture et la collaboration des différents intervenants sont des conditions essentielles à la réussite du plan d'action municipale;

ATTENDU l'analyse, la recommandation favorable et l'avant-projet de la Direction de l'urbanisme durable;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2015-04-09/01 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant l'adoption d'un cadre réglementaire visant la lutte à l'agrile du frêne pour le domaine privé ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif mandate la Direction de l'urbanisme durable, en collaboration avec la Direction du greffe et affaires juridiques et la Direction de l'entretien du territoire, à :

- préparer un règlement basé sur les pouvoirs habilitants de la Loi sur les compétences municipales intégrant les éléments essentiels et optionnels du modèle élaboré par la CMM;
- harmoniser la réglementation d'urbanisme relative à la gestion des boisés avec celle du nouveau règlement sur l'agrire lors de la concordance au schéma (97-33R2);
- harmoniser les dispositions relatives à l'émission des autorisations d'abattage d'arbres en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et l'obligation de faire abattre les frênes en vertu du nouveau règlement, de sorte à ne pas exiger une autorisation d'urbanisme faisant suite à une requête de la Direction de l'entretien du territoire.

---

**CE-2015-476-DEC      USAGES ET NORMES / ZONES 9462-70 ET 9462-83 / RÉGIS CÔTÉ ET ASSOCIÉS / 501, BOULEVARD DE TERREBONNE /**

ATTENDU les modifications réglementaires demandées dans le cadre du projet de requalification de l'immeuble sis au 501, boulevard de Terrebonne, dans le but de permettre un projet de développement résidentiel ;

ATTENDU QUE le secteur élargi de la demande, incluant le parc Léveillé, présente un potentiel important de requalification et de densification;

ATTENDU QUE plusieurs potentiels à proximité pourraient faire l'objet à court terme de demandes similaires;

ATTENDU les expériences positives récentes en matière de PPCMOI;

ATTENDU l'analyse détaillée du projet et les recommandations favorables de la Direction de l'urbanisme durable;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2015-04-09/02 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant les usages et normes des zones 9462-70 et 9462-83, soit pour le 501, boulevard de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif mandate la Direction de l'urbanisme durable, en collaboration avec la Direction du greffe et affaires juridiques, à préparer un règlement visant à élargir le champ d'application des PCCMOI à un secteur limité à l'est par l'autoroute 25, au nord par le boulevard des Seigneurs et par la montée Masson (PPU des artères commerciales) et à l'est par la voie ferrée.

---

**CE-2015-477-DEC      AJUSTEMENT / LIGNE DE ZONAGE COMMERCIAL / M. JEAN-ROGER LÉVESQUE / 893 ET 903, MONTÉE MASSON**

ATTENDU QUE le projet de requalification proposé pour l'immeuble du 893 et 903, montée Masson, situé dans la zone 9463-82, répond aux cibles du programme de revitalisation commerciale de la montée Masson;

ATTENDU QUE la demande réduit substantiellement l'empiètement en zone résidentielle et que la nouvelle configuration proposée n'augmente pas la superficie de la zone commerciale, mais qu'elle régularise seulement sa forme;

ATTENDU QUE le projet de requalification est assujéti au règlement sur les PIIA;

ATTENDU l'analyse détaillée et la recommandation de la Direction de l'urbanisme durable;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2015-04-09/03 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant l'ajustement de la ligne de zonage commerciale 9463-82 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif mandate la Direction de l'urbanisme durable, en collaboration avec la Direction du greffe et affaires juridiques, à élaborer un règlement ajustant la limite de la zone 9463-82 selon la proposition datée du 14 janvier 2015, et ce, conditionnellement à l'engagement du demandeur de démolir la résidence du 893, montée Masson.

---

#### **CE-2015-478-DEC      RÉGULARISATION LIMITE MUNICIPALE / TERREBONNE / BOIS-DES-FILION**

ATTENDU QUE les limites municipales des villes de Terrebonne et de Bois-des-Filion sont adjacentes sur près de cinq (5) kilomètres;

ATTENDU QUE certaines limites municipales, pour le bien des citoyens, auraient avantage à être régularisées;

ATTENDU QUE le processus de modification des limites municipales est un processus long et complexe impliquant une consultation des personnes habiles à voter ainsi que l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bois-des-Filion a initié ce dossier au début de l'année 2014 et a fait une proposition à la Ville de Terrebonne;

ATTENDU les conclusions de l'analyse de cette proposition par la Ville de Terrebonne, notamment :

- la majorité des propositions sont pertinentes;
- la proposition sur le boulevard de la Pinière « C » n'est pas acceptable pour Terrebonne;
- il y aurait lieu d'ajouter trois (3) propriétés industrielles basées sur le principe où la modification est en faveur de la ville qui accueille actuellement la majorité de la propriété.

ATTENDU les conclusions de l'analyse de cette contreproposition par la Ville de Bois-des-Filion, notamment :

- la majorité des contrepropositions sont acceptées;
- la contreproposition du 250, rue Henry-Bessemer « E », est refusée et souhaitée qu'elle soit à l'avantage de la Ville de Bois-des-Filion;
- il y aurait lieu d'ajouter neuf (9) propriétés résidentielles situées en arrière lot de l'avenue de la Pommeraie.

ATTENDU QUE les principes retenus par la Ville de Terrebonne pour justifier la régularisation des limites municipales sont :

- le bien des citoyens résidentiel et corporatif;
- le principe ou la modification est en faveur de la ville qui accueille actuellement la majorité de la propriété.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur à la Direction générale, que le comité exécutif accepte la contreproposition de la Ville de Bois-des-Filion (C), mais seulement en ce qui a trait aux neuf (9) propriétés résidentielles. La contreproposition du 250, rue Henry-Bessemer, est refusée, la modification doit être faite en faveur de la Ville de Terrebonne.

Que l'offre finale comporte les éléments suivants :

Dossiers	Situation	Affectation		En faveur	
		Avant	Après	Terrebonne	Bois-des-Filion
A1	rue Effingham	Parc	Industriel	4 167 m <sup>2</sup>	
A2	rue Effingham	Industriel	Parc		3 101 m <sup>2</sup>
B1	rue Anderson	Industriel	Industriel		5 054 m <sup>2</sup>
B2	rue Anderson	Industriel	Industriel		6 298 m <sup>2</sup>
D	boul. Industriel	Industriel	Industriel	12 664 m <sup>2</sup>	
E	rue Henry-Bessemer	Industriel	Industriel	5 563 m <sup>2</sup>	
F	rue Henry-Bessemer	Industriel	Industriel		1 564 m <sup>2</sup>
G	av. de la Pommeraie	Résidentiel	Résidentiel		1 979 m <sup>2</sup>
H	av. de la Pommeraie	Résidentiel	Résidentiel		3 350 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>				<b>22 394 m<sup>2</sup></b>	<b>21 345 m<sup>2</sup></b>

\* Les informations numériques sont approximatives et ne servent qu'à illustrer les propositions.

Que l'offre finale soit transmise à la Ville de Bois-des-Filion.

---

**CE-2015-479-REC      PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 626 /  
ACQUISITION DU TERRAIN ET  
REMBOURSEMENT DU FONDS DE PARC / PÔLE  
PUBLIC EST**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 522-11-2014 acceptant la promesse de cession de la société 6383424 Canada inc. en faveur de la Ville de Terrebonne relativement au lot numéro 5 573 227 du cadastre du Québec selon la répartition suivante ;

- 25 568,1 m<sup>2</sup> (275 221,74 pi<sup>2</sup>), cession aux fins de parc, conformément à l'article 117 et ss de la section II.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);
- 2 975 m<sup>2</sup> (32 023,68 pi<sup>2</sup>), acquis à valeur marchande pour fins de l'école;
- 3 769 m<sup>2</sup> (40 570,51 pi<sup>2</sup>), acquis à titre gratuit pour un stationnement.

ATTENDU la correspondance de la Commission scolaire des Affluents datée du 20 avril 2015 confirmant leur objectif de permettre la livraison de la nouvelle école pour la rentrée scolaire 2016-2017 et, conséquemment, de débiter les travaux de l'école à l'été 2015;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 522-11-2014 entérinant une entente stipulant que le transfert des titres pourra se réaliser lorsque les conditions suivantes seront remplies:

1. l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme prévoyant un zonage de nature institutionnelle;
2. l'entrée en vigueur d'un règlement décrétant l'acquisition du lot et d'un emprunt pour en payer le coût;
3. l'entrée en vigueur d'un règlement décrétant les travaux d'infrastructures pour la rue et d'un emprunt pour en payer le coût.

ATTENDU QUE le règlement d'urbanisme (1001-244) prévoyant un zonage de nature institutionnelle a été adopté par le conseil municipal et transmis à la MRC Les Moulins aux fins d'approbation en mai 2015;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur à la Direction générale, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement d'emprunt (626) pour l'acquisition du terrain et pour le remboursement du fonds de parc permettant l'acquisition du pôle public du secteur est.

---

**CE-2015-480-REC      PROJET DE RÈGLEMENT 642 / TRAVAUX  
D'INFRASTRUCTURES / PÔLE PUBLIC SECTEUR  
EST**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 522-11-2014 acceptant la promesse de cession de l'assiette des voies de circulation de la société 6383424 Canada inc. en faveur de la Ville de Terrebonne relativement au lot numéro 5 573 225 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Affluents doit procéder à l'ouverture d'une école primaire dans le pôle public secteur est pour la rentrée scolaire prévue au mois de septembre 2016 ;

ATTENDU QUE les travaux de construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'aqueduc et de fondation de chaussée dans le pôle public du secteur est doivent être réalisés pour l'été 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement d'emprunt (642) pour les travaux de construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, d'aménagements paysagers et d'enfouissement des utilités publiques pour le pôle public dans le secteur est.

---

**CE-2015-481-DEC      FERMETURE / BAR SAINT-PATRICK / McTAVISH  
/ 23 AU 24 JUIN 2015**

ATTENDU la demande des propriétaires des bars St-Patrick et McTavish demandant l'autorisation de fermer leur établissement à 3 h dans la nuit du 23 au 24 juin 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'autoriser la fermeture à 3 h dans la nuit du 23 au 24 juin 2015 pour les bars St-Patrick et McTavish, le tout conditionnellement à ce que leur permis soit modifié en conséquence par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

---

**CE-2015-482-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / VISA / FONDS  
D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 779 112,71\$ préparée le 16 avril 2015 ;
  - la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 5 863 101,61\$ préparée le 14 avril 2015.
- 

**CE-2015-483-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES  
IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 304 540,57\$ préparée le 16 avril 2015.
- 

**CE-2015-484-DEC      PÉRIODE D'ESSAI / DIRECTRICE DES  
COMMUNICATIONS / DIRECTION DES  
COMMUNICATIONS**

ATTENDU la résolution du conseil municipal 602-12-2014 entérinant la nomination de Mme Isabelle Lewis à titre de directrice des communications ;

ATTENDU QUE Mme Isabelle Lewis terminera sa période d'essai le 24 avril 2015 ;

ATTENDU QUE Mme Isabelle Lewis a su démontrer, depuis sa nomination, qu'elle est pleinement en mesure de répondre aux exigences du poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Annie Cammisano, adjointe au directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général, que Mme Isabelle Lewis soit et est confirmée au poste de directrice des communications.

---

**CE-2015-485-DEC      NOMINATION / CHEF DE SERVICE / SUPPORT  
TECHNIQUE ET IMMEUBLES / DIRECTION DE  
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'ouverture du poste de chef de service, support technique et immeubles, à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Laurie Delisle ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Annie Cammisano, adjointe au directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer Mme Laurie Delisle à titre de chef de service, support technique et immeubles, à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 27 avril 2015, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de Mme Delisle soit fixé à l'échelon 6 de la classe 6, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

---

**CE-2015-486-DEC      CONTRAT / RENOUELEMENT / CONFECTION  
D'UNIFORMES - POMPIERS**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-403-DEC, adoptée le 26 mars 2014, acceptant la soumission de la société Surprenant & Fils, division de 139519 Canada inc., pour la confection d'uniformes – pompiers pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 42 741,39\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA14-10005) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA14-10005 pour la confection d'uniformes – pompiers est échue et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 10 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 43 335,07\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 20 avril 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, d'accepter le renouvellement du contrat pour la confection d'uniformes – pompiers avec la société Surprenant & Fils, division de 139519 Canada inc., et ce, pour un (1) an, le tout pour une somme de 37 690,87\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0220 émis par la trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2015-487-DEC      RÉPARATION D'UNE FUITE D'AQUEDUC / VILLE  
DE TERREBONNE / VILLE DE REPENTIGNY**

ATTENDU QU'à la fin du mois de novembre 2014 est survenu un bris sur une conduite d'aqueduc maîtresse Hyprescon de 20 pouces, propriété de la Ville de Terrebonne, mais située sur le territoire de la Ville de Repentigny (boulevard Pierre-Le Gardeur) ;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués par la Ville de Repentigny et qu'une facturation des coûts fut adressée à la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'autoriser la trésorière à payer un montant de 77 052,65\$ à la Ville de Repentigny (facture 5FD000163). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0547 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2014-0546 soumis par la trésorière au montant de 77 053\$, du poste budgétaire numéro 1-02-413-00-437 (achat d'eau Repentigny) au poste budgétaire numéro 1-02-413-00-523 (réparation fuite d'eau), soit accepté.

---



**CE-2015-488-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
RELOCALISATION ET DÉSFFECTATION D'UN  
ÉMISSAIRE PLUVIAL / ENTRE LA RUE DES  
LILAS ET LA RUE DES LYS**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la relocalisation et la désaffectation d'un émissaire pluvial localisé entre la rue des Lilas et la rue des Lys ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **La relocalisation et la désaffectation d'un émissaire pluvial localisé entre la rue des Lilas et la rue des Lys** ». (référence : règlement d'emprunt 632).

Que la firme Ingémax soit autorisée à déposer les plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires, dont le certificat d'autorisation prévu à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Que le comité exécutif confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

Que le comité exécutif confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à tenir un registre d'exploitation et d'entretien des infrastructures du projet pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des pratiques de gestion optimales (PGO) des eaux pluviales qui seront mises en place dans le projet.

---

**CE-2015-489-DEC      RENOUELEMENT / CONTRAT / ENTRETIEN  
DES PORTES DE GARAGE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-648-DEC, adoptée le 14 mai 2014, acceptant la soumission de la société Portes de garage Citadelle ltée pour l'entretien des portes de garage pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 39 919,32\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA14-9026) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA14-9026 pour l'entretien des portes de garage arrive à échéance le 14 mai 2015 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 14 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 40 377,99\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,149%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 20 avril 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter le renouvellement du contrat pour l'entretien des portes de garage avec la société Portes de garage

Citadelle ltée, et ce, pour un (1) an, le tout pour une somme de 35 118,93\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0218 émis par la trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2015-490-DEC      SOUMISSION / ACHAT D'UNE CAMIONNETTE À CABINE ALLONGÉE MUNIE D'UNE MINI BENNE AMOVIBLE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'une camionnette à cabine allongée munie d'une mini benne amovible (SA15-9007) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 25 février 2015 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 19 mars 2015 à 11 h 06, à savoir :

Grenier Chevrolet Buick GMC    48 447,02\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la Ville, en vertu de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes, peut s'entendre pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé lorsqu'une seule soumission conforme est reçue ;

ATTENDU QUE la société Grenier Chevrolet Buick GMC a consenti à une réduction du prix inscrit au bordereau de soumission, soit au nouveau montant de 45 572,64\$ (t.t.c.) au lieu de 48 447,02\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la soumission de la société Grenier Chevrolet Buick GMC s'est avérée conforme selon le rapport daté du 22 avril 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 20 avril 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **GRENIER CHEVROLET BUICK GMC**, datée du 19 mars 2015, pour l'achat d'une camionnette à cabine allongée munie d'une mini benne amovible, le tout pour un montant de 39 637\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0219 révisé émis par la trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit véhicule.

---

**CE-2015-491-REC      PROJET DE RÈGLEMENT 637 / AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU LAPOINTE**

ATTENDU la problématique de drainage et d'écoulement dans le secteur du ruisseau Lapointe, entre le domaine des Mille-Îles et le club de golf Le Versant ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à des travaux de dragage et d'aménagement du ruisseau Lapointe ;

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins exerce la compétence à l'égard de la gestion des cours d'eau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 (*Loi sur les compétences municipales*) ;

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins procédera sous peu à un appel d'offres pour la réalisation des travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, et de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement (637) décrétant un emprunt au montant de 258 500\$, dont le terme de remboursement est fixé à vingt (20) ans, pour les travaux de dragage et d'aménagement du ruisseau Lapointe.

---

**CE-2015-492-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION ET DE  
MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS**

ATTENDU l'adoption du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) entré en vigueur le 12 mars 2012 ;

ATTENDU l'obligation par les MRC de modifier le schéma d'aménagement afin de le rendre conforme au PMAD ;

ATTENDU QUE la refonte du plan d'urbanisme de 2005 est requise et nécessaire pour coordonner les attentes de la Ville auprès des intervenants privés en matière de planification du territoire ;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'obtenir au préalable une vision globale et territoriale des milieux naturels sur son territoire afin de planifier et de concilier harmonieusement le développement urbain et la conservation de son patrimoine naturel et, pour ce faire, il est proposé d'élaborer un plan de gestion, de conservation et de mise en valeur des milieux naturels qui constituera un outil de planification afin d'assurer un développement « durable » et harmonieux du territoire, et ce, dans le respect des orientations définies dans la planification stratégique de la Ville, du PMAD et des orientations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;

ATTENDU QUE les étapes proposées pour l'élaboration de ce plan de gestion sont les suivantes :

- la caractérisation des milieux naturels et des paysages ainsi que l'évaluation de l'indice de canopée;
- l'évaluation de la valeur écologique des milieux naturels selon une méthodologie uniformisée à l'ensemble du territoire ;
- l'élaboration d'une stratégie de conservation et de mise en valeur des milieux naturels ;
- l'élaboration d'une stratégie de gestion de la canopée.

ATTENDU QUE la mise en œuvre (plan d'action) d'un mode de gestion et d'application de la stratégie de conservation devra faire l'objet d'un mandat distinct ;

ATTENDU QUE les coûts de réalisation de ce plan de gestion s'élèvent à 200 000\$ approximativement selon des plans de gestion similaires effectués dans des municipalités voisines ;

ATTENDU QU'il est opportun qu'un groupe de travail composé de différentes directions interpellées par cette question soit créé et que celui-ci se rapporte à la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif autorise la Direction de l'urbanisme durable à procéder à un appel d'offres public pour « **Les services professionnels requis pour la réalisation du plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels** ».

Il est également unanimement résolu de créer un comité de travail, sous la coordination de la Direction de l'urbanisme durable, qui sera composé de :

- représentants de la Direction de l'entretien du territoire ;
- représentants de la Direction du génie et projets spéciaux ;

Que la commission de développement durable, de l'environnement et du transport collectif soit et est mandatée afin de suivre la réalisation de ce plan et de faire les recommandations appropriées au comité exécutif, le cas échéant.

---

**CE-2015-493-REC      RÈGLEMENT / ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU  
PAR VOIE D'EXPROPRIATION / CORRIDOR DE  
BIODIVERSITÉ / URBANOVA**

ATTENDU l'adoption par le comité exécutif (CE-2011-194-DEC), en date du 2 mars 2011, du « Plan directeur de développement durable du secteur de la côte de Terrebonne » (PDDDCT);

ATTENDU QUE le corridor de biodiversité est localisé dans les basses terres du Saint-Laurent, région qui accueille la plus forte diversité d'espèces fauniques et floristiques au Québec. Par contre, c'est également là où l'urbanisation exerce les plus grandes pressions sur leurs habitats. On y retrouve également une prépondérance de terres privées où les modes légaux de protection des habitats sont plus limités;

ATTENDU QUE les études démontrent la présence de plusieurs milieux naturels de grande valeur, dont des boisés et milieux humides de superficies importantes, un écosystème forestier exceptionnel et plusieurs espèces animales et végétales classées menacées ou vulnérables;

ATTENDU QUE le corridor de biodiversité identifié dans le projet Urbanova vient regrouper cet ensemble de mosaïque, créant un élément intégrateur fort du concept de développement de cette collectivité;

ATTENDU QUE le corridor participe au renforcement de la biodiversité du site et assure les liens fonctionnels entre les différents écosystèmes, tant dans le secteur de Urbanova que vers les autres écosystèmes régionaux;

ATTENDU QUE la Ville juge opportun de protéger cet ensemble de milieux naturels en procédant à l'acquisition du corridor de biodiversité et en le protégeant à perpétuité ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a établi une stratégie d'acquisition du corridor de biodiversité et a accordé un mandat à Nature-Action Québec (CE-2013-414-DEC) afin d'assister la Ville à l'égard du processus d'acquisition des propriétés à des fins de conservation;

ATTENDU QUE la négociation a été suspendue avec certains propriétaires et qu'il y a lieu de procéder par voie d'expropriation pour faire l'acquisition des propriétés dont aucune entente de gré à gré n'est intervenue ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement d'emprunt (641) pour l'acquisition de terrains pour fins publiques, soit pour l'établissement et la protection du corridor de biodiversité.

---

**CE-2015-494-DEC      TOURNAGE / « MÉMOIRES VIVES 3 » / SPHÈRE MÉDIA / POSTE DE POLICE / SECTEUR LA PLAINE / 30 AVRIL ET 1<sup>er</sup> MAI 2015**

ATTENDU la demande pour le tournage de la série « Mémoires Vives 3 », produite par Sphère Média, au poste de police (quartier La Plaine) situé au 3630, rue Émile-Roy, le 30 avril et le 1<sup>er</sup> mai 2015 ;

ATTENDU QUE tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur les équipements municipaux ;

ATTENDU le rapport présenté par M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'autoriser le tournage pour la série « Mémoires Vives 3 » au poste de police (quartier La Plaine) situé au 3630, rue Émile-Roy, les 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2015, entre 5h30 et 19h, et ce, conditionnellement à ce que le poste de police soit accessible en tout temps.

Que le poste informatique dans le petit local du poste de police ne soit pas débranché.

Que le requérant n'obstrue pas la rue et que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Qu'une ressource policière dédiée accompagne la production en tout temps.

Que des frais de 330\$ soient facturés au requérant ainsi que le salaire du policier requis pour le tournage, soit le taux moyen de 61,53\$ plus 15% de frais pour un minimum d'un bloc de quatre (4) heures ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, selon le règlement numéro 559-4.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie et des communications.

---

**CE-2015-495-REC      AVIS DE RÉSERVE FONCIÈRE / 3870-3880, RUE  
PARADIS / LOTS 4 250 294 ET 4 250 295**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire implanter un parc de voisinage dans le secteur de la rue Paradis et analyser l'opportunité d'acquérir les lots numéros 4 250 294 et 4 250 295 du cadastre du Québec ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'imposer une réserve foncière à des fins de parc et espace vert à l'encontre des lots numéros 4 250 294 et 4 250 295 du cadastre du Québec.

QUE le comité exécutif recommande également au conseil municipal de mandater Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres, pour la préparation de la description technique des lots 4 250 294 et 4 250 295 du cadastre du Québec ainsi que la firme Deveau Avocats pour la préparation et la publication d'un avis d'imposition d'une réserve aux fins de réserve foncière à des fins de parc et espace vert à l'encontre desdits lots.

---

**CE-2015-496-REC      MODIFICATION / PROMESSE DE VENTE / M.  
WEN TAO JIA / LOTS 2 915 915 ET 2 915 909**

ATTENDU QUE la ville de Terrebonne désire acquérir les lots 2 915 915 et 2 915 909 du cadastre du Québec, d'une superficie de 7 505,3 mètres carrés (ou 80 786,38 pieds carrés), aux fins d'utilité publique;

ATTENDU QUE l'offre de vente des lots mentionnés ci-dessus au montant de 1 209 000\$ a été acceptée aux termes de la résolution du conseil municipal numéro 596-12-2014 ;

ATTENDU QUE l'acquisition est conditionnelle, entre autres, à l'élément suivant, et ce, aux frais de l'acheteur :

- à l'étude de caractérisation des sols phases 1 et 2;

ATTENDU QUE le rapport d'évaluation environnementale de site phase 1 et caractérisation sommaire des sols démontre une contamination (rapport 207-090 EnviroServices) ;

ATTENDU QUE les coûts évalués pour la réhabilitation environnementale du terrain sont évalués à 184 800\$ ;

ATTENDU QUE le vendeur, en date du 7 avril 2015, a soumis un amendement à l'offre de vente en réduction du prix de vente de 184 000\$ ;

ATTENDU QUE l'offre de vente amendée est de 1 025 000\$ et valide jusqu'au 28 avril 2015 ;

ATTENDU QUE le vendeur désire obtenir copie du rapport environnemental ainsi que l'évaluation des coûts de réhabilitation produits par la firme EnviroServices ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif recommande au conseil d'accepter l'amendement à l'offre de vente datée du 7 avril 2015 pour l'acquisition des lots numéros 2 915 915 et 2 915 909 du cadastre du Québec au montant de 1 025 000\$ et d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le formulaire d'amendement de l'offre de vente.

Que la Ville de Terrebonne remette au vendeur copie du rapport environnemental produit par la firme EnviroServices (dossier 307-090).

---

**CE-2015-497-REC      ACQUISITION / CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ /  
URBANOVA / PLACEMENT 640 INC.**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire acquérir pour fins publiques une partie du lot 2 920 914 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 115 276,4 m<sup>2</sup>, pour l'établissement et la protection du corridor de biodiversité - le boisé de l'Ouest;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire également acquérir pour fins publiques une autre partie du lot 2 920 914 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 7 347,9 m<sup>2</sup>;

ATTENDU les promesses de vente signées par la société Placement 640 inc. en faveur de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE le prix de vente convenu avec la société Placement 640 inc. pour la partie à des fins publiques à l'intérieur du corridor de biodiversité est de 2 759 300\$, soit 23,94\$/m<sup>2</sup> ;

ATTENDU QUE le montant de la transaction convenu avec la société Placement 640 inc. pour la partie du lot 2 920 914 du cadastre du Québec est de 492 000\$, soit 66,96\$/m<sup>2</sup>;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, de recommander au conseil d'autoriser l'acquisition d'une partie du lot 2 920 914 du cadastre du Québec, appartenant à la société Placement 640 inc., d'une superficie approximative de 115 276,4 m<sup>2</sup>, pour un prix de 23,94\$/m<sup>2</sup>, totalisant un montant de 2 759 300\$, conditionnellement à l'approbation d'un règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Les frais inhérents à la vente seront assumés par la Ville de Terrebonne.

Que le comité exécutif recommande également au conseil d'autoriser l'acquisition d'une partie du lot 2 920 914 du cadastre du Québec, appartenant à la société Placement 640 inc., d'une superficie de 7 347,9 m<sup>2</sup>, pour un prix de 66,96\$/m<sup>2</sup>, totalisant un montant de 492 000\$, conditionnellement à l'approbation d'un règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Les frais inhérents à la vente seront assumés par la Ville de Terrebonne.

Il est également résolu de recommander au conseil d'accepter les promesses de vente desdites parties du lot 2 920 914 du cadastre du Québec présentées par la société Placement 640 inc., datées du 18 décembre 2014 et du 8 avril 2015.

Que les coûts d'acquisition des parties de lot soient imputés à un règlement d'emprunt à être adopté pour l'acquisition desdites parties de lot.

Que Me Louise Valois, notaire, soit et est mandaté afin de préparer les actes d'acquisition et tout document afférent.

Que tous les frais pour l'acquisition du terrain (honoraires professionnels, etc.) soient imputés au règlement d'emprunt.

---

**CE-2015-498-DEC CLUB OPTIMISTE TERREBONNE / ATLAS  
SKATE JAM / PARC SAINT-SACREMENT / 6 MAI  
2015**

ATTENDU la demande du Club Optimiste Terrebonne pour tenir la deuxième édition de l'événement "Atlas Skate Jam" au parc Saint-Sacrement, le mercredi 6 mai 2015, de 15h à 21h;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Club Optimiste Terrebonne à tenir l'événement « Atlas Skate Jam » au parc Saint-Sacrement le 6 mai prochain, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

**1) Consommation de produits comestibles**

La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site d'activité.

**2) Musique**

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité, et ce, jusqu'à 21h.

**3) Affichage**

La mise en place de banderoles sur le site de cette activité est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

et selon l'horaire suivant :

15h :	début des installations
17h à 18h :	cours de skate
18h à 19h :	musique, repas, prix de présence
19h à 20h :	démonstration faite par des athlètes
21h :	fin des activités et fermeture du site

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2015-499-DEC CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À  
TERREBONNE / DÉFI-CARDIO / 21 MAI 2015**

ATTENDU la demande du CÉGEP de Terrebonne afin d'utiliser le chemin public pour un Défi-cardio dans les rues de la Ville de Terrebonne le 21 mai 2015 entre 9h30 et 12h30 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise l'activité de Défi-cardio organisée par le CÉGEP de Terrebonne, le 21 mai 2015 (en cas de mauvaise température l'activité aura lieu quand même) entre 9h30 et 12h30, et ce, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Que la Direction de la police soit et est autorisée à fournir les voitures d'escortes suffisantes pour assister le CÉGEP et assurer la sécurité tout au long du parcours.



Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

---

**CE-2015-500-DEC CPE LA PIROULINE / FÊTE DE FIN D'ANNÉE / 4  
JUN 2015**

ATTENDU la demande du CPE La Pirouline pour tenir une fête de fin d'année au théâtre de verdure dans l'Île-des-Moulins, le jeudi 4 juin 2015, entre 14h et 19h30;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le CPE La Pirouline à tenir la fête de fin d'année au théâtre de verdure dans l'Île-des-Moulins le 4 juin prochain, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

**1) Musique**

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur le site durant l'activité.

**2) Produits comestibles**

La vente ou le service de produits comestibles ou de boissons non alcoolisées est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2015-501-DEC COURIR POUR UN DON / ÎLE-DES-MOULINS / 7  
JUN 2015**

ATTENDU la demande de l'organisme « Courir pour un don » afin d'organiser l'événement « Courir pour un don » dans le cadre de la recherche sur l'acidose lactique sur le site et aux abords de l'Île-des-Moulins, le dimanche 7 juin entre 7h et 16h (l'événement aura lieu beau temps, mauvais temps) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'organisme « Courir pour un don » à tenir l'événement « Courir pour un don » dans le cadre de la recherche sur l'acidose lactique sur le site et aux abords de l'Île-des-Moulins le dimanche 7 juin 2015, entre 7h à 16h, selon les trajets joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante (animation durant toute la journée à l'Île-des-Moulins), conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

**1) Musique et animation**

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cet événement ;

**2) Produits comestibles**

La vente ou le service de produits comestibles ou de boissons non alcoolisées est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site.

**3) Banderoles**

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

**4) Fermeture de rues**

La course de 10 km aura lieu entre 10h et 11h30 et se déroulera sur le boulevard des Braves, rue Saint-Louis, côte de Terrebonne, boulevard des Seigneurs, rue d'Angora, côte Boisée, rue Vaillant, côte de Terrebonne et dans l'Île Saint-Jean.

Les parcours de 1, 3 et 5 km sont particulièrement concentrés dans l'Île-des-Moulins et l'Île Saint-Jean.

**5) Stationnement**

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2015-502-DEC TERREBONNE EN ARTS / ÎLE-DES-MOULINS / 13  
ET 14 JUIN 2015**

ATTENDU la demande des organismes et artistes locaux et du symposium de l'Association des Artistes en Arts Visuels de Terrebonne pour tenir *Terrebonne en Arts* à l'Île-des-Moulins le samedi 13 juin 2015 et le dimanche 14 juin 2015;

ATTENDU QUE, dans le cadre de l'événement, l'Association des Artistes en Arts Visuels de Terrebonne (AAAVT) organisera, pour la cinquième (5<sup>e</sup>) année consécutive, un grand symposium de peinture ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'Association des Artistes en Arts Visuels de Terrebonne (AAAVT) à tenir les activités suivantes de 10h à 17h :

**Samedi 13 juin 2015**

13h Émilie Leclerc  
15h Pascale Leblanc

**Dimanche 14 juin 2015**

11h Orchestre à Vents de Terrebonne  
14h Éclipse le groupe vocal

Et l'événement débutera par un vernissage officiel le vendredi 12 juin 2015 entre 19h et 21h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

**1) Produits comestibles et boissons alcoolisées**

La vente ou le service de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site de l'Île-des-Moulins est autorisé exclusivement par le comité (AAAVT), et ce, dans des contenants de plastique . À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

## 2) Musique et animation familiale

La transmission de musique par appareil sonore ou autre de même que de l'animation sont autorisées pour la tenue de l'événement.

## 3) Affichage

La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site et en périphérie du lieu de cette activité est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de cet événement.

## 4) Branchement électrique

Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur le site identifié ci-dessus.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

### CE-2015-503-DEC TOURNÉE ESTIVALE / LA CARAVANE 2015

ATTENDU QUE le théâtre pour enfants ambulant *La Caravane*, en collaboration avec le *Théâtre des Ventrebleus*, présentera pour une quatrième (4<sup>e</sup>) année consécutive vingt-cinq (25) spectacles offerts gratuitement à la clientèle des camps de jour et au grand public dans différents parcs de la Ville de Terrebonne;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la tenue de vingt-cinq (25) spectacles de théâtre présentés gratuitement dans différents parcs de la Ville selon l'horaire suivant :

Jour	Date 2014	Heure	Parc	Adresses	Clientèle
Mercredi	24 juin	14h30	Île-des-Moulins	Boulevard des Braves et rue Saint-Pierre	Familles
Jeudi	25 juin	9h30	Arc-en-Ciel	270, rue Pierre-Laporte	Camp de jour
Jeudi	25 juin	14h30	Odyssée	2201, rue de la Jonquille	Camp de jour
Lundi	6 juillet	19h	Arc-en-Ciel	270, rue Pierre-Laporte	Familles
Jeudi	9 juillet	9h30	Geai-Bleu	7101, rue Rodrigue	Camp de jour
Jeudi	9 juillet	14h30	Orée-des-Bois	4960, rue Rodrigue	Camp de jour
Lundi	13 juillet	19h	Étincelle	2225, boulevard des Seigneurs	Familles
Jeudi	16 juillet	9h30	Angora	4125, rue d'Argenson	Camp de jour
Lundi	16 juillet	14h30	Étincelle	2225, boulevard des Seigneurs	Camp de jour
Samedi	18 juillet	11h	Île-des-Moulins	boulevard des Braves et rue Saint-Pierre	Familles
Dimanche	26 juillet	11h	St-Sacrement	1126, rue Gédéon-M.-Prévost	Familles
Lundi	27 juillet	19	André-Guérard	3425, rue Camus	Familles
Jeudi	23 juillet	10h30	Des Rives	400, montée Dumais	Camp de jour
Jeudi	30 juillet	10h	Bernard-Corbin	1747, rue Rochon	Camp de jour
Jeudi	30 juillet	14h45	Saint-Louis	675, rue Chartrand	Camp de jour
Samedi	1 <sup>er</sup> août	11h	Orée-des-Bois	4960, rue Rodrigue	Familles
Dimanche	2 août	11h	des Vignobles	avenue du Terroir	Familles
Jeudi	6 août	9h30	André-Guérard	3425, rue Camus	Camp de jour
Jeudi	6 août	14h30	Louis-Gilles-Ouimet	295, rue Normand	Camp de jour
Samedi	8 août	11h	Geai-Bleu	7101, rue Rodrigue	Familles
Dimanche	9 août	11h	Berges Aristide-Laurier	3060, chemin Saint-Charles	Familles
Samedi	15 août	11h	du Boisé	5801, rue du Condor	Familles
Dimanche	16 août	11h	Angora	4125, rue d'Argenson	Familles
Samedi	22 août	16h30	Louis-Gilles-Ouimet	295, rue Normand	Familles
Dimanche	23 août	11h	Charles-Bruneau	1731, rue Rochon	Familles

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

**1) Musique**

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cette programmation aux dates mentionnées.

**2) Stationnement**

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords des sites identifiés ci-dessus.

**3) Branchement électrique**

Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur les sites identifiés ci-dessus.

**4) Banderoles**

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2015-504-DEC PROGRAMMATION CULTURELLE ESTIVALE 2015**

ATTENDU QUE, dans le cadre de la programmation culturelle estivale de la Ville de Terrebonne, cinq (5) spectacles musicaux seront présentés gratuitement dans différents parcs de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la tenue de cinq (5) spectacles musicaux présentés gratuitement dans différents parcs de la Ville selon l'horaire suivant :

Brigitte Boisjoli	Mardi 7 juillet De 19h à 20h30	Parc côte Boisée	1154, côte Boisée
Jean-Marc Couture	Mardi 14 juillet De 19h à 20h30	Parc Philippe-Villeneuve	6801, rue Laurier
Pascale Picard	Mardi 21 juillet De 19h à 20h30	Parc André-Guérard	3425, rue Camus
Luc de Larochellière	Mardi 28 juillet De 19h à 20h30	Parc Louis-Gilles-Ouimet	295, rue Normand
Elvis Forever	Mardi 4 août De 19h à 20h30	Parc Pierre-Laporte	270, rue Pierre-Laporte

Que soit autorisé également la tenue de six (6) spectacles musicaux présentés gratuitement au parc Saint-Sacrement selon l'horaire suivant :

Andie Duquette	Jeudi 2 juillet De 19h à 20h30
Dominique Hudson	Jeudi 9 juillet De 19h à 20h30
Elizabeth Blouin-Brathwaite	Jeudi 16 juillet De 19h à 20h30
Alfa Rococo	Jeudi 23 juillet De 19h à 20h30
Hellbound Hepcats	Jeudi 30 juillet De 19h à 20h30
Steffie Shock	Jeudi 6 août De 19h à 20h30

Que soit autorisée également la tenue de cinq (5) projections de cinéma présentées gratuitement dans différents parcs de la Ville de Terrebonne selon l'horaire suivant :

En route !	Mardi 11 août	Parc Laurier	2850, rue Sébastien
Astérix : le domaine des dieux	Jeudi 13 août	Parc Saint-Sacrement	1126, rue Gédéon-M.-Prévost
Paddington	Mardi 18 août	Parc André-Guérard	3425, rue Camus
Les Pingouins de Madagascar	Jeudi 20 août	Parc Louis-Gilles-Ouimet	295, rue Normand
Une nuit au musée	Mardi 25 août	Parc Pierre-Laporte	270, rue Pierre-Laporte

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

**1) Musique**

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cette programmation aux dates mentionnées.

**2) Stationnement**

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords des sites identifiés ci-dessus.

**3) Branchement électrique**

Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur les sites identifiés ci-dessus.

**4) Banderoles**

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2015-505-REC      SOUMISSION / FOURNITURE DE PAPIER ET  
IMPRESSION DU BULLETIN « LA SOURCE » ET  
DU CAHIER « LOISIR ET VIE  
COMMUNAUTAIRE »**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de papier et l'impression du bulletin « La Source » et du cahier « Loisir et vie communautaire » (SA15-1002) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 11 mars 2015 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 31 mars 2015 à 11 h 13, à savoir :

Imprimerie Norecob inc.	147 625,14\$ t.t.c.
Imprimerie Solisco inc.	147 662,39\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Imprimerie Norecob inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 1<sup>er</sup> avril 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 135 708\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 21 avril 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Isabelle Lewis, directrice des communications, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **IMPRIMERIE NORECOB INC.**, datée du 30 mars 2015, pour la fourniture de papier et l'impression du bulletin « La Source » et du cahier « Loisir et vie communautaire », le tout pour un montant de 128 397,60\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0195 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2015-506-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h30.

---

---

Président

---

Secrétaire